

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 Février 2014

Rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec

L'Association démocratique des retraités (ADR) se réjouit du rendement annuel 2013 de la Caisse. Même si son résultat est légèrement inférieur à la médiane des caisses de retraite canadiennes, son rendement de 13,1% est supérieur à son indice de référence de 12,6% ainsi qu'au 7% nécessaire aux engagements à l'égard des rentes de retraite.

Les retraités s'interrogent sur l'ampleur qu'aurait aujourd'hui l'actif de la Caisse si la perte de quelque 40 milliards de dollars en 2008, dont 12,8 G\$ en PCAA (Papiers Commerciaux Adossés à des Actifs non bancaires) n'était pas survenue.

Puisqu'au moins la moitié de cette perte provenait des fonds des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, les retraités de l'ADR demeurent préoccupés par le mystère qui l'entoure et réclament toujours un éclaircissement.

Pour l'ADR, l'argent déposé à la Caisse appartient aux déposants. La contribution de la Caisse à l'essor économique du Québec doit être subordonnée au profit des propriétaires des fonds qu'elle gère à titre de fiduciaire. Sa mission même le confirme. « *L'argent des retraités doit d'abord servir les intérêts économiques des retraités, notamment la réindexation de leur rente de retraite au coût de la vie* » affirment les retraités.

En conséquence, l'ADR attend de la Caisse de dépôt et placement du Québec qu'elle poursuive ses objectifs de placement de manière à obtenir d'aussi bons résultats pour l'année qui vient.

D'autre part, l'Association Démocratique des Retraités (ADR) souligne aussi que la Caisse de Dépôt et Placement du Québec mentionne qu'elle a récupéré les pertes de 2008. Comme il y avait plus de 4G \$ de surplus dans la caisse du RREGOP avant l'avatar de 2008, il y aurait de nouveau un surplus de 4G \$ dans cette caisse. Il est alors temps que le gouvernement corrige le hold-up de 1982 et réindexe les rentes de retraite des retraités de l'État québécois.

Source : Aline Couillard
Présidente de l'ADR